

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination de membres du conseil départemental du Tarn auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées

NOR : SSAS1730855A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de Tarn-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental du Tarn auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées:

Sur désignation de FO

M. MAZALEYRAT (Jean-François) en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. DURAND (Bernard).

Sur désignation de la CFTC

Mme MAUREL (Sophie) en qualité de conseillère titulaire, en remplacement de M. BARON (Philippe).

Mme MERLE (Brigitte) en qualité de conseillère suppléante, en remplacement de M. SAGE (Bernard).

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 novembre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Pour la directrice de la sécurité sociale :
*La sous-directrice du pilotage
du service public de la sécurité sociale,*
E. LEMATTE